

RCS : NIORT
Code greffe : 7901

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de NIORT atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2014 B 00533
Numéro SIREN : 808 073 753
Nom ou dénomination : 2TP Santé

Ce dépôt a été enregistré le 29/03/2021 sous le numéro de dépôt 1331

2TP SANTE

=====

SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE

10 rue des Terres Rouges
79180 - CHAURAY

RAPPORT

**DU COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION
SUR LA TRANSFORMATION DE LA SOCIETE
EN SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE**

C O M A U D I T E X

Société de Commissariat aux Comptes

24, rue Erlanger
75016 - PARIS

A l'associé,

En notre qualité de commissaire à la transformation désigné en application des dispositions de l'article L.224-3 du Code de Commerce par décision des associés en date du 19 mars 2021, nous avons établi le présent rapport afin :

- de vous présenter notre analyse de la situation de votre société ;
- de vous faire connaître notre appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et, le cas échéant, sur les avantages particuliers stipulés et de nous prononcer, en application des dispositions de l'article R. 224-3 du code de commerce, sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

Mission du commissaire aux comptes sur la situation de la société

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté notamment à analyser la situation de la société au regard des caractéristiques financières et d'exploitation.

La synthèse de cette analyse est la suivante :

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur des biens composant l'actif social et sur la base de nos travaux, nous attestons que le montant des capitaux propres issus de la situation arrêtée au 31 décembre 2020 soit **€176.249** est supérieur au capital social de **€5.000**.

Mission du commissaire à la transformation

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

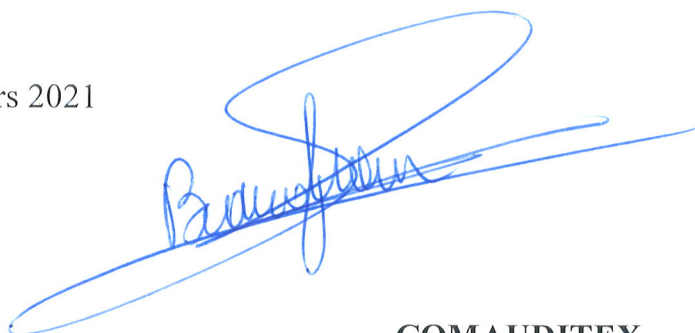
JB

Ces diligences ont consisté :

- à contrôler par sondages les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation ;
- à vérifier si, compte tenu des événements survenus depuis la date de clôture du dernier exercice, le montant des capitaux propres déterminé selon les mêmes règles et méthodes comptables que celles utilisées pour l'établissement des derniers comptes annuels est au moins égal au montant du capital social.

De ce fait, nous attestons que le montant des capitaux propres est supérieur au capital social, et nous précisons ne pas avoir relevé d'avantage particulier.

Paris, le 26 mars 2021



COMAUDITEX
Sébastien BRANGBOUR
Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie
Régionale de Paris